CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

10 DÉCEMBRE 2018

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Philippe ALLIO, Madame Atika MORILLON, Monsieur Amadou DAFF, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Cécile DUMOULIN, Madame Carole PHILIPPE, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Yasar HUSSAIN, Monsieur Alexandre SOTTY, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX

Pouvoirs donnés à : Monsieur Bernard THUET pouvoir à Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard MOSCODIER pouvoir à Catherine BLOC'H, Monsieur Pierre BEDIER pouvoir à Raphaël COGNET, Madame Catherine ESCRICH pouvoir à Atika MORILLON, Monsieur Michel VIALAY pouvoir à Khattari EL HAIMER, Monsieur Jean-Baptiste BASSE pouvoir à Mireille MERLIN, Madame Ndèye Satala DIOP pouvoir à David STEFANELLY, Madame Anne-Marie OSTYN pouvoir à Nadine WADOUX, Monsieur Alassane DIALLO pouvoir à Rama SALL.

La séance est ouverte à 20h33 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Madame BLOC'H est désignée comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte rendu de séance du 19 novembre 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'adopter le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Agrandissement de l'école Albert Uderzo » selon le tableau suivant :

Extension école Albert UDERZO	Autorisation de	Crédits de paiement		
	programme	2017	2018	2019
Dépenses (TTC)	3 500 000,00 €	693 649,03 €	2 706 350,97 €	100 000,00€
Recettes	1 223 220,00 €	- €	- €	1 223 220,00 €
COUT NET A CHARGE DE LA VILLE	2 276 780,00 €	693 649,03 €	2 706 350,97 €	- 1 123 220,00 €

2. Par 36 voix POUR, 7 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'adopter la Décision Modificative n°3 du Budget Principal 2018 de la Ville, par chapitre et opération, qui s'établit comme suit:

	<u>Dépenses</u>	Recettes	
Section de fonctionnement	0,00€	0,00€	
Section d'investissement	-877 546,00€	-877 546,00€	

3. Par 36 voix POUR, 4 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE:

- d'autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

	BP 2018 hors reports	Ouverture des crédits 2019
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	1 198 818,00	0,00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	783 000,00	150 000,00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	5 537 512,76	1 150 000,00
Chapitre 23 - immobilisations en cours	913 000,00	600 000,00
Opération 17 - collégiale	350 000,00	100 000,00
Opération 27 - musée de l'Hotel Dieu	590 000,00	50 000,00
Chapitre 4581 - opérations sous mandat	500 000,00	400 000,00
TOTAL	9 872 330,76	2 450 000,00
	= = = = = = = = = = = = = = = = = = = =	

- d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2019.

4. Par 40 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Amadou DAFF, Monsieur Marc JAMMET), 1 abstention (Monsieur David STEFANELLY)

DECIDE:

- d'attribuer un acompte sur la subvention 2019 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un montant de 100 000 euros.
- d'attribuer aux associations les acomptes suivants sur les subventions 2019 :

	Subvention 2018	Acompte sur subvention 2019
ADMINISTRATION GENERALE		and the state of t
Comité d'Œuvres Sociales	360 000	108 000
AFFAIRES SOCIALES		27,17,17
Association Collectif Mantais de Médiation	157 000	47 100
SPORTS		
Association Sportive Mantaise (Sport Mantes en Seine)	140 000	42 000
Association Sportive Mantaise (Club Omnisports)	360 000	108 000
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
Association Des Compagnons d'Ile de France (ACIF)	88 000	26 400
AFFAIRES CULTURELLES		
Association Collectif 12	150 000	45 000
Association Le Chaplin	285 000	85 500
Association les 4 Z'arts	200 000	60 000

- de s'engager à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du Budget Primitif 2019.
- 5. Par 40 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE:

- d'approuver la démarche générale de dématérialisation des séances du Conseil Municipal, et le cas échéant des autres instances municipales.
- d'approuver le principe d'acceptation individuelle de la dématérialisation de ses convocations par chaque Elu, au moyen de la signature d'une attestation d'adhésion.
- 6. Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

- d'approuver le principe de renforcement de la mise en œuvre, dans les cas pertinents, d'outils de coopération avec le secteur privé, dans le but de développer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions de la Ville.
- 7. Par 36 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE:

- de créer le poste de « Coordonnateur des activités transversales et sportives », à temps complet,
- de créer le poste de « Manager de commerce », à temps complet, correspondant au grade d'Attaché,
- de créer le poste de « Chef de Projets Système d'Information RH et Finances », à temps complet, correspondant au grade d'Ingénieur,
- d'autoriser le recrutement sur le poste de « Manager de commerce », d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- d'autoriser le recrutement sur le poste de « Chef de Projets Système d'Information RH et Finances », d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- 8. Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- de mettre à jour comme suivant la liste des emplois nécessitant l'attribution d'un logement de fonction par Convention d'Occupation Précaire avec Astreinte ou par Nécessité Absolue de Service compte-tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions et des obligations fixées par le décret du 9 mai 2012.

Concessions attribuées par Nécessité Absolue de Service :

Emplois	Obligations liées à la concession de logement
Gardien du CTM (4)	Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité du territoire. Présence obligatoire la nuit et le week-end.
Gardien d l'Hôtel de Ville (2)	Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité du territoire. Présence obligatoire la nuit et le week-end.
Responsable de la sûreté, de la sécurité et surveillance du territoire (5)	Obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité et de responsabilité du territoire. Présence obligatoire la nuit et le week-end.

Concessions attribuées par Convention d'Occupation Précaire avec Astreinte :

Emplois	Obligations liées à la concession de logement
	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien Centre Culturel Le Chaplin (1)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien de Centre de Vie Sociale (4)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien Agora (3)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien Ecoles (9)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien des différentes structures sportives et du terrain de tennis (7)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien de la mairie annexe (2)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien Parc Ornithologique (2)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien de la Résidence autonomie (3)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS
Gardien des Iles, du Parc des Expositions et du Hall 5 (3)	Accomplit un service d'astreinte et ne remplit pas les conditions d'attribution de la convention par NAS

9. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- de maintenir l'affiliation au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour une période allant du 1^{er} janvier 2019 à la parution de l'ensemble des textes relatifs à l'ensemble du socle commun,
- de confier au CIG Grande Couronne la compétence relative au secrétariat du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour un taux de 0.032% de la masse salariale soit une estimation de 11 580 euros par an.
- 10. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- d'adhérer au contrat d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2022 pour les agents CNRACL, pour les risques décès et accident de service/maladie professionnelle dans les conditions précitées ainsi que la prise en charge des frais du CIG (0.03 %),
- d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.
- 11. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation sur la Prévoyance et tout acte en découlant,
- de participer financièrement au risque prévoyance pour les agents adhérents à la convention,
- de fixer le niveau de participation et les modalités comme suit : montant fixe de 1 euro brut par agent et par mois, versé directement à l'organisme,
- de prendre acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 000 euros pour l'adhésion à l'une des deux conventions, pour une collectivité de 350 à 999 agents.

12. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE:

- d'autoriser le Maire à solliciter les aides du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour financer des aides techniques et humaines permettant de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. 13. Par 38 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'adopter à compter du 1er janvier 2019 la présente révision des prix des formules « repas » pour le personnel de la Ville comme suit :

	2019		
	Coût total	Participati on Ville	Participati on Agent
Formule complète (4 plats)	10,83 €	6,56 €	4,27 €
Formule 3 plats	9,64 €	5,83 €	3,81 €
Formule rapide (2 plats)	8,36 €	5,06€	3,30 €
Formule light (salade et dessert)	8,36 €	5,06€	3,30€

14. Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'autoriser le Maire à fixer les dates d'ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2019 comme suit :
 - pour les soldes d'hiver : 13-20-27 janvier, 3 février,
 - pour les soldes d'été : 30 juin, 7-14-21 juillet,
 - pour la rentrée des classes : 8 septembre,
 - pour les fêtes de fin d'année : 15-22-29 décembre.
- 15. Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'autoriser le Maire à signer la convention organisant les modalités d'intervention de l'Association CAP Mariage 78 pour la préparation au mariage civil.

16. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE:

- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour des actions programmées par le Musée de l'Hôtel-Dieu pour l'année 2019 auprès de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication, DRAC Ile-de-France, FRAM), de la Région Ile-de-France, du Conseil Départemental des Yvelines, et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, et à signer les conventions afférentes.

17. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE:

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Mantes-la-Jolie et le Centre Pompidou visant à définir les modalités d'organisation de l'action *Un jour, une œuvre.*
- 18. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- de participer au coût d'inscription des enfants et adultes domiciliés à Mantes-la-Jolie pour les enseignements artistiques (musique, danse, théâtre) assurés par l'Association « Ecole des 4 z'Arts ».
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'association ainsi que les éventuels avenants.
- de verser à l'Association une subvention d'un montant de 37 230 euros correspondant à quarante (40) inscriptions en cours individuels à 663 euros et à trente-cinq (35) inscriptions en cours collectifs à 306 euros pour l'année scolaire 2018/2019.
- 19. Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'approuver l'organisation du Trail de la Galette le 12 janvier 2019.
- d'autoriser le Maire à signer les conventions de parrainage pertinentes avec les partenaires privés dans le cadre de l'organisation de l'événement.
- 20. Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

- d'approuver le projet d'avenant n°3,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

21. Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'approuver le projet d'avenant n°1,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.
- 22. Par 42 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- d'autoriser la Ville à lancer un Appel à projets spécifique « Politique de la Ville 2019 », du 7 janvier au 17 février 2019.
- 23. Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'émettre un avis favorable au projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme,
- de solliciter la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise pour qu'elle approuve lors d'un prochain Conseil Communautaire ladite modification du Plan Local d'Urbanisme de Mantes-la-Jolie.

Sortie de M. EL HAIMER (pouvoir M. VIALAY)

24. Par 34 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

- de désaffecter et de déclasser la maison sise place du Château conformément au plan de géomètre établi lui attribuant dans l'attente de la publication du document d'arpentage au cadastre le lot 1a,
- d'approuver la cession de la maison sise place du Château formant le lot n° 1a à Monsieur et Madame MARIA Iustinian ou tout autre substitué selon les conditions indiquées dans l'offre signée et déposée auprès du mandataire Agorastore annexée pour un montant de 132 300 euros soit 121 376 euros et 10 923 euros de frais Agorastore à leur charge,
- de préciser qu'aucune condition suspensive que celle indiquée dans l'offre déposée auprès du mandataire ne sera acceptée,
- de poursuivre dans l'hypothèse où le candidat susvisé ne serait pas en mesure d'honorer ses engagements avec l'enchérisseur L'Occitane de transactions représentée par Monsieur BALLESTER François,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces opérations.

Sortie de Mme THOLANCE

25. Par 35 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- de désaffecter et de déclasser la dépendance sise square du Château conformément au plan de géomètre établi lui attribuant dans l'attente de la publication du document d'arpentage au cadastre le lot 1b,
- d'approuver la cession de la dépendance sise square du Château formant le lot 1b pour un montant de 25 000 euros conformément à l'avis des Domaines à Monsieur Pascal DEUZET ou tout autre substitué,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces opérations.

Retour de M. EL HAIMER (pouvoir M. VIALAY) Retour de Mme THOLANCE

26. Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'approuver la cession du terrain 6 rue Gaston Marin cadastré AB 347 à Monsieur NABIL Mohamed ou tout autre substitué selon les conditions indiquées dans l'offre signée et déposée auprès du mandataire Agorastore annexée pour un montant de 92610 euros soit 84 038,11 euros net vendeur euros) et 8571,89 euros de frais Agorastore à sa charge,
- de préciser qu'aucune condition suspensive que celle indiquée dans l'offre déposée auprès du mandataire ne sera acceptée,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces opérations.
- 27. Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'approuver la cession du local commercial formant le lot 5 et le lot 3 et de l'appartement et jardin formant le lot 6 et le lot 7 sis 27 rue du Vieux Pilori cadastré AH 236 pour un montant de 163 800 euros soit 148 638,84 euros net vendeur et 15 161,16 euros de frais Agorastore à leur charge,

- de préciser qu'aucune condition suspensive que celle indiquée dans l'offre déposée auprès du mandataire ne sera acceptée,
- de poursuivre dans l'hypothèse où le candidat susvisé ne serait pas en mesure d'honorer ses engagements avec l'enchérisseur Monsieur NABIL Mohamed,
- d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à l'opération.
- **28.** Par 37 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'approuver l'acquisition du local commercial d'une superficie de 47,70 m² formant le lot 141 de la copropriété et d'un entrepôt en sous-sol formant le lot 111 d'une superficie de 23,90 m² pour un montant de 165 000 euros conformément à l'avis des domaines auprès de la SCI KELOZE représentée par Monsieur MONTEIRO,
- de préciser que cette acquisition se fera par le biais d'un acte de rachat des murs pour un montant de 140 000 euros et d'un acte de résiliation du bail commercial pour un montant de 25 000 euros,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette opération.
- 29. Par 42 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- de donner acte du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2017, établi par la société DEP EXPRESS 78, dans le cadre de la gestion du service de fourrière automobile.
- 30. Par 42 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- de donner acte du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2017, établi par la Société INDIGO Infra CGST dans le cadre de l'exploitation du service délégué afférent au stationnement hors et sur voirie.
- 31. Par 42 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- d'approuver la réalisation de l'étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville »,

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une OPAH-RU,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

32. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE:

- d'approuver les projets de soutien au développement de la pratique du vélo dans la cadre de la politique communale de développement des mobilités actives de Mantes-la-Jolie,
- d'autoriser le Maire à déposer la candidature de Mantes-la-Jolie auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie dans le cadre de l'Appel à Projets « Vélos et territoires »,
- d'autoriser le Maire à solliciter les financements correspondants sur les trois (3) axes d'intervention de l'Appel à Projets « Vélos et territoires »,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.
- 33. Par 36 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'approuver la conclusion du Contrat Yvelines Territoires avec le Département des Yvelines, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, les communes de Conflans-Sainte-Honorine, de Mantes-la-Jolie, des Mureaux et de Poissy pour une durée de six (6) ans à compter de sa signature,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et tous les documents afférents.
- **34.** Par 40 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

- d'approuver le programme d'actions de redynamisation de l'activité commerciale de proximité en centre-ville,
- d'autoriser le Maire à déposer la candidature de la Ville de Mantes-la-Jolie auprès de la DIRECCTE IIe-de-France et de solliciter les financements correspondants du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) dans le cadre de l'Appel à Projets 2018
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

QUESTIONS ORALES

A la demande de Madame SALL:

• Demande d'information du Conseil Municipal sur la mise à disposition d'un local et d'un véhicule au député de la 8ème circonscription des Yvelines Monsieur VIALAY.

Le Maire évoque les événements et manifestations ayant eu lieu la semaine dernière à proximité des lycées Rostand et Saint Exupéry.

Le Maire lève la séance à 22h46, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 4 février 2019.

Le Maire

Raphaël COGNET